

Conditions de la validation d'une année ou d'un semestre de master (M1 ou M2) en mobilité

(Sous réserve de modification)

A) Inscription à l'Université Paris Cité :

Avant toute chose, vous devez effectuer votre **inscription** à l'Université Paris Cité. C'est uniquement en tant qu'étudiant inscrit à l'UPC que vous pouvez valider un ou deux semestre dans votre cursus.

B) Contrat de mobilité, Règles d'équivalences et Soumission du contrat :

Il est impératif d'établir un contrat d'études (**téléchargeable sur le site du SRI**), qui est **obligatoire** pour tout départ en mobilité, en accord avec votre directeur de recherche, qu'il est indispensable de rencontrer avant le départ. Ce contrat doit ensuite être co-signé par vous et les responsables de mobilité et de niveau, avec qui vous restez en contact tout au long de l'année pour envisager concrètement la validation des enseignements de LCAO lors de la réunion des jurys de diplôme. Vous devez les consulter sur tout changement notable concernant les cours que vous suivez l'année de votre mobilité.

L'établissement d'un contrat de mobilité est indispensable pour la validation au sein de LCAO de l'année passée à l'étranger. Il consiste à lister les enseignements qui seront suivis durant la mobilité, en vis-à-vis des enseignements dispensés à LCAO dans le programme initial de M1, et auxquels ils doivent correspondre (voir plus bas). La validation des notes chinoises et leur transcription en notes de LCAO se fait terme à terme : il doit donc s'agir de cours de même nature (oral/oral, écrit/écrit, etc.), de **niveau approprié**, et d'un **volume horaire équivalent ou supérieur**, mais en aucun cas inférieur, à celui qui a lieu à LCAO. **Si les intitulés ne correspondent pas exactement, il faut établir la concordance en accord avec les responsables de la mobilité et de l'année concernée au moment de l'établissement du contrat de mobilité**, et donc les consulter en amont de la rédaction de ce contrat.

En ce qui concerne les cours de langue : **l'équivalence se fait selon le volume horaire**. Il faut un volume d'heures dans l'université d'accueil **égal ou supérieur** au volume d'heures dispensées en langue à LCAO pour obtenir la validation. Sur le contrat d'études, détaillez sur les deux colonnes situées en regard l'une de l'autre les intitulés et spécificités des cours à LCAO comme dans l'université d'accueil : à gauche, les cours de M1 à LCAO ; à droite, les cours que vous suivez sur place. Les cours de grammaire, de lecture, de thème et de version que nous proposons à LCAO, ainsi que ceux du LANSAD appartiennent à la catégorie « cours de langue ». Si vous n'arrivez pas à trouver de cours équivalent, veuillez détailler les cours que vous suivez. Il faut également indiquer le nombre d'heures hebdomadaires de chaque cours et le nombre de semaines de cours. Attention, si l'université d'accueil propose des groupes de niveaux différents, il est important de ne pas choisir le plus facile ! **Le module optionnel et l'anglais peuvent être validés par divers cours de langue suivis à l'université d'accueil** (dans la limite du raisonnable — les cours non académiques et non linguistiques ne sont pas pris en compte pour validation). **Le module libre sera validé par l'obtention de la certification HSK 5 ou TOCFL 4 : ceci doit figurer dans le contrat d'études**. Sans ce résultat au HSK ou TOCFL, la validation de la mobilité ne peut se faire.

En ce qui concernent les séminaires : il est obligatoire de *valider* à distance **les séminaires de méthodologie aréale et transversale** (parcours LPA, HST ou LID), **choisi en accord avec votre directeur de recherche (à moins qu'éventuellement celui-ci ne vous en dispense en vous**

proposant un travail équivalent à effectuer). Outre ces séminaires, **vous validerez à distance un séminaire de recherche par semestre.** Le choix des deux séminaires se fera **en concertation avec votre directeur.** Après **une prise de contact** avec les enseignants concernés pour obtenir leur accord, vous indiquerez sur le contrat d'études le séminaire suivi à distance au cours du ou des semestres de mobilité. Vous trouverez dans la brochure du Master les coordonnées des enseignants concernés afin de les contacter pour connaître les modalités de validation.

Il faut indiquer dans le contrat d'étude l'intitulé du mémoire de M1 ou de M2.

En master, la réussite de votre année repose surtout sur celle de votre mémoire. **Vous devez donc demander l'avis de votre directeur de mémoire au sujet des autres cours à suivre, si possible, à l'université étrangère (sans forcément passer d'examen correspondant sur place) et des ouvrages à consulter.** Au cas où vous ne finiriez pas votre mémoire à la fin de l'année universitaire concernée, vous ne pourriez pas valider votre M1 ou M2 et ne pourriez pas vous inscrire en année supérieure (au cas où vous êtes en M1).

Nous vous rappelons que si pour des raisons scientifiques, votre directeur de mémoire est un enseignant de l'Inalco, vous devez avoir un **enseignant référent** à LCAO en rapport avec votre sujet et discipline.

C) Soumission du contrat de mobilité

Le contrat de mobilité est soumis à l'approbation du responsable de l'année concernée et du responsable de la mobilité. Envoyez-le avec toutes les équivalences horaires et disciplinaires fixées et vérifiées, au format PDF uniquement, avec signature électronique, **aux responsables de l'année de M concernée et de la mobilité.**

Il est indispensable que vos contrats d'études définitifs soient reçus et enregistrés par l'administration de l'UPC (SRI et scolarité de LCAO) **avant le 15 octobre.** En effet, **sans contrat de mobilité agréé par les responsables et cosigné par vous, vos résultats obtenus en mobilité ne pourront pas être enregistrés et votre mobilité ne pourra pas être validée.**

Si vous êtes en mobilité annuelle, ne vous occupez pour ce délai que du contrat de mobilité du semestre 1. Vous ferez celui du semestre 2 au début de celui-ci.

D) Démarches auprès de LCAO et de la section de chinois pour la validation de la mobilité :

A la fin de votre mobilité, pour permettre la validation des notes, vous devez communiquer les pièces suivantes au secrétariat pédagogique de Master :

1) un document word sur lequel figure un tableau présentant la liste complète des cours suivis en Chine avec les titres des cours, une brève présentation (dans le cas des cours de langue, indiquer le type de cours de langue, oral, écrit, grammaire, expression écrite, etc. ainsi que les références bibliographiques des manuels utilisés pendant les cours), le volume horaire effectué, la note obtenue ;

2) le scan des relevés officiels de notes délivrés par l'autorité compétente, authentifiés par un sceau, et détaillant en plus des notes, le titre et le contenu des cours, le volume horaire, le décompte des absences.

Si pour des raisons de calendrier administratif des institutions d'accueil dont vous pouvez justifier, vous ne pouvez présenter ces documents (en particulier les relevés de note) avant la clôture de la seconde session d'examen à LCAO, vous devrez les transmettre au plus tard dans la première semaine de septembre.